
VILLE DE TULLE

TULLE'AGGLO

AVIS DE CONSULTATION

DU PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT
DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

TROISIÈME ÉCHÉANCE

En application de l'article L. 572-8 du Code de l'environnement, la ville de Tulle et Tulle'Agglo mettent à la consultation du public le projet de PPBE, troisième échéance, du 13 juillet au 12 septembre 2020 inclus.

Le projet de PPBE sera accessible sur le site : www.tulleagglo.fr ou en version papier à la mairie de Tulle, service environnement, aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le public pourra s'exprimer sur le projet durant cette période :

- soit par courrier postal adressé à M. le Maire, 10, rue Félix-Vidalin, BP 215, 19012 Tulle cedex ;
- soit par courrier électronique adressé à : magalie.mas@ville-tulle.fr
- soit sur le registre mis à sa disposition.

L'ensemble des avis feront l'objet d'une étude attentive et seront consignés dans le PPBE.

Tulle, le 2 juillet 2020.

Le maire,
8064609

Annexe n° 4

VILLE DE TULLE - TULLE'AGGLO

RECTIFICATIF

DE L'AVIS DE CONSULTATION DU PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION
DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (TROISIÈME ÉCHÉANCE)

La consultation du public aura lieu du 3 août au 3 octobre 2020.

Tulle, le 10 juillet 2020, le maire.

808000